

Bouloc

Les nouvelles



3
Le marché déménagement



4
Une belle fête de la crèche



6
Le Conseil d'enfants à la rencontre de la cantine



10-11-12
PLU : Des ateliers très instructifs





NOVEMBRE

Dimanche 15 novembre 2015Pharmacie Ghedin à Labastide Saint Sernin
Rue Jean Pascal – 05 61 84 90 93**Dimanche 22 novembre 2015**Pharmacie Peyronnette à Saint Alban
25 avenue de Villemur – 05 61 37 18 55**Dimanche 29 novembre 2015**Pharmacie Centrale à Bruguères
43 avenue de Toulouse – 05 61 82 20 19

DÉCEMBRE

Dimanche 6 décembre 2015Pharmacie d'Aucamville à Aucamville
125 route de Fronton – 05 61 37 03 30**Dimanche 13 décembre 2015**Pharmacie de Bouloc à Bouloc
3 rue de la Pegou – 05 61 82 04 15**Dimanche 20 décembre 2015**Pharmacie Lourtau-Guilhot à Fenouillet
77 rue Jean Jaurès – 05 61 70 06 63**Vendredi 25 décembre 2015**Pharmacie de la Gravette à Gagnac sur
Garonne
14 place de la République – 05 61 35 92 88**Dimanche 27 décembre 2015**Pharmacie de la Grand Place à Castelginest
3 rue de l'église – 05 61 70 16 15

JANVIER

Vendredi 1^{er} janvier 2016Pharmacie de la Mairie à Saint-Alban
66 bis route de Fronton – 05 61 70 03 89**Dimanche 3 janvier 2016**Pharmacie de la Tour à Castelginest
Route de Pechbonnieu – 05 62 75 27 15

**La réunion d'information
sur le projet d'extinction
de l'éclairage public entre
1 h 00 et 5 h 00 est reporté
au premier trimestre 2016**

CROTT I PROP

« Ramasser les déjections est
un acte de civisme et
une obligation » ! Trois
distributeurs de sacs sont
à votre disposition sur
l'Esplanade de Verdun
et près de la Poste,
utilisez-les !



Vivre ensemble

Le repas des aînés reporté

Le traditionnel repas des aînés qui se déroule habituellement le second week-end du mois de décembre ne pourra pas avoir lieu à cette date-là en raison des élections régionales dans la salle des fêtes. La commission sociale et le CCAS

(Centre Communal d'Action Sociale) a décidé de le reporter aux beaux jours avec une grande journée conviviale. Plus d'informations dans nos prochaines publications.



Rappel des élections régionales

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochains. En métropole, le scrutin concerne les 13 grandes nouvelles régions qui remplacent les 22 précédentes. Ce vote est le dernier avant l'élection présidentielle de 2017.



Comment se passe le vote ?

Les électeurs votent pour une liste régionale, structurée au niveau départemental, avec des listes différentes pour chaque département (38 noms pour la Haute-Garonne). La loi oblige les listes à la parité. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue à l'issue du premier tour, il faut organiser un second tour auquel seuls ceux ayant récoltés plus de 10% au 1^{er} tour peuvent participer. Entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées et les fusions entre celles ayant moins de 5% peuvent être effectuées.

Pour qui vote-t-on ?

Les élections régionales vont permettre de choisir les 1757 conseillers régionaux des 13 nouvelles régions. Le président de région en revanche n'est pas élu par les électeurs. C'est lors de la première assemblée régionale que les conseillers régionaux votent pour leur président. Le même procédé que pour l'élection du maire.

Quels compétences pour les Régions ?

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), adoptée le 16 août dernier, clarifie les compétences entre les différentes collectivités territoriales. « Aux régions, l'économie ; aux départements, la solidarité ; au bloc communal, les services de proximité ».

BOULOC LES NOUVELLES
Édité par la Mairie de Bouloc
communication@mairie-bouloc.fr
www.mairie-bouloc.fr
05 62 79 94 94

Directrice de la publication :
Ghislaine CABESSUT

Responsable de la publication :
Nicolas LE CHEVILLER (Service
communication – vie associative)

**Création, réalisation
et impression :**
Evoluprint à Bruguères

Le marché fête sa première bougie...

Le 4 octobre, le marché de plein vent du dimanche matin fêtait sa première bougie...

C'est dans la bonne humeur que les marchands et les passants ont fêté cet anniversaire en présence d'une mini ferme vi-

vante mise en place par la commission municipale en charge du marché. Les visiteurs ont répondu présent pour ce moment de convivialité ponctué par un apéritif. Des tours à dos d'ânes étaient également proposés gratuitement au plus grand plaisir des enfants.

... et déménage à la fin du mois de novembre

À partir du dimanche 29 novembre, le marché de plein vent du dimanche matin aura lieu sur le parking de la mairie. Ce déplacement a été demandé par la majorité des marchands pour relancer l'activité du marché dans de meilleures conditions. Le sondage réalisé auprès des clients a confirmé qu'ils étaient nombreux à être favorables ou indifférents à ce déplacement.

Chaque dimanche matin, le marché de plein vent est un lieu d'échange où l'on peut retrouver primeur, fromager, poissonnier, ostréiculteur, poulets rôtis, olives, vin, etc. Une offre variée qui complète les commerces déjà présents sur la commune.



Voisins vigilants : Le dispositif s'étend aux Tournesols

Sur la commune, différents dispositifs de prévention ont été mis en place. C'est le cas des « voisins vigilants ». Une démarche installée au Cardillou, visant à mettre en place des réflexes de citoyenneté et faisant en sorte que les résidents soient responsables par rapport aux incivilités et aux dégradations. Ce dispositif va être mis en place à la Résidence les Tournesols.

Et maintenant : les entrepreneurs vigilants à la Zone Lafitte

En collaboration avec la gendarmerie, les entrepreneurs et la police municipale, la Municipalité a mis en place un dispositif entrepreneurs vigilants, dispo-

sitif similaire aux voisins vigilants. Pour éviter les cambriolages ou les dégradations, tous les intervenants sont sensibilisés et 2 référents ont été désignés. De plus en partenariat avec la municipalité,

les entrepreneurs, ont financé l'installation d'une caméra pour renforcer la protection de la Zone Lafitte.





Retour en images sur les 30 ans de la crèche Babillage

C'est devant plus de 280 personnes que s'est déroulée l'après-midi d'anniversaire de la crèche Babillage, le samedi 3 octobre. Dans la salle des fêtes, c'est avec beaucoup de rires et beaucoup d'émotions que, tout au long de l'après-midi, des activités ont occupé les petits et les grands. Le concours photo était également très attendu tout comme les gâteaux, dont les bougies ont été soufflées par les premiers bébés (devenus grands) inscrits à la crèche ! Les enfants avaient préparé un spectacle de danse alors que les salariés avaient organisé une belle surprise à Marie-Christine De Vincenz, Directrice et Fondatrice de la Crèche : une chanson ! Dans leurs discours, les officiels ont mis en avant les qualités de cette crèche trentenaire avec son esprit et ses convictions associatives.



Votre médi@thèque en un clic !



La médiathèque numérique du Conseil Départemental de la Haute-Garonne propose aux usagers des bibliothèques de son réseau, un portail de ressources numériques donnant gratuitement accès à du cinéma, de la presse, de l'autoformation en ligne.

L'accès aux documents (films, livres, magazines, musique, autoformation, etc.) se fait à partir d'un ordinateur, d'un smart-

phone ou d'une tablette. Un espace sécurisé rassemble l'ensemble des ressources destinées aux enfants jusqu'à 10 ans (cinéma, musique, histoires, savoirs et jeux).

Pour vous inscrire, rendez-vous dans votre bibliothèque qui vous délivrera votre identifiant et votre mot de passe. La suite se passe sur <http://media31.mediatheques.fr/>

Le Musibus prend ses quartiers sur la place

Le Musibus de la Médiathèque départementale de Haute-Garonne arrive sur Bouloc...

- Chaque 3^e jeudi du mois de 14 h 30 à 17 h 00 sur l'Esplanade de Verdun. L'inscription est gratuite. Le prêt d'ouvrages l'est également. Il suffit de fournir une pièce d'identité en cours de validité et de remplir un imprimé de demande de carte. Chaque titulaire de carte peut emprunter pour une durée d'un mois : 5 livres, 2 périodiques, 5 documents sonores, 4 partitions et ou 2 DVD.

NOUVEAU SERVICE



Retour sur le spectacle "Biquette"

- Lors des vacances de Toussaint, la Bibliothèque Municipale organisait un spectacle avec Nicolas Llop de la compagnie Cabaretmobile, et son amie Biquette. Le duo a su embarquer le public dans le monde magique du cirque. Les éclats de rire des petits et grands ont rythmé un spectacle intimiste mariant humour, magie, marionnettes et musique.



Le Conseil d'enfants à la rencontre de la commission cantine...



A la fin du mois de septembre, les enfants représentant le Conseil de Décisions ont rencontré la commission cantine et notamment Digna, la responsable du service de la restauration scolaire. Les membres du conseil de décisions ont ainsi pu poser toutes leurs questions...

Gros plan sur le Conseil des enfants : une instance qui réunit régulièrement tous les enfants après l'école autour de leurs préoccupations quotidiennes au centre de loisirs et à l'école. Suite à ces conseils, se met en place le Conseil de Décisions, chargé d'élaborer collectivement des solutions aux problèmes soulevés...

Le sujet de ce début d'année était le temps du repas et l'élaboration d'un menu à proposer à la commission cantine. Dans les remarques des enfants, à plusieurs reprises, il est question de bruit et de temps. Il est aussi question des règles qui régissent le repas en famille, et donc celles qui régissent le repas en collectivité. Le Conseil de Décisions a notamment travaillé pour trouver des solutions pour limiter le bruit à la cantine.



Charles : Comment vous faites pour remplir les frigos alors qu'il y a plein de tables à servir ?

Digna : La cantine dispose d'un grand frigo et d'un lieu de stockage pour les denrées qui n'ont pas besoin d'être conservées au frais.

Antoine : Comment vous prenez la nourriture ? Est-ce que vous allez l'acheter ou est-ce que ce sont des camions qui vous amènent la nourriture ?

Digna : Ce sont des camions qui livrent la nourriture. Nous passons la commande 1 semaine avant pour l'épicerie et le surgelé. La viande et le pain sont livrés chaque jour selon les besoins. Nous nous approvisionnons chez les commerçants de Bouloc et chez les producteurs locaux pour les fruits et légumes.

Louis : Est-ce que vous préparez la nourriture avant ?

Antoine : Est-ce que vous préparez les plats pour le lendemain ? Est-ce que vous mettez tout dans le frigo ?

Digna : Il existe des normes sanitaires, d'hygiène et de sécurité qui nous interdisent de préparer et conserver des repas pour le lendemain. Les plats doivent être préparés le jour même. Pour préparer le repas de midi je commence le matin à 7h puis ensuite viennent 4 autres personnes. Avant midi, tout est prêt, l'annexe aussi : les tables sont mises ; pour les 2 services, maintien de la température des plats dans un four.

Pierre : Pourquoi parfois le menu change ?

Nathalie Boitier-Perletti (Maire-adjoint en charge des écoles) : Les menus sont pensés 3 mois à l'avance avec la commission cantine, composée de Marc (Directeur de l'ALAE), de représentants de parents d'élèves, de Digna et de la mairie. Je représente la mairie. Les menus changent parce que parfois, ce que nous avons prévu à l'avance n'est pas disponible chez les producteurs et il faut recomposer le repas. Ou alors, il arrive que nous ayons un problème de livraison ou avec le fournisseur.

Plusieurs enfants, se référant à la maison, se demandent s'il est possible de servir des produits dont la date limite est dépassée ?

Digna : Préparer un repas en cantine est différent d'un repas préparé à la mai-

son. A la cantine, la réglementation nous impose de vérifier les dates limites de consommation, les livreurs eux aussi vérifient. Il est impossible d'avoir des produits dont la date est dépassée puisqu'il y a régulièrement des contrôles sanitaires.

La suite de cette réunion a été consacrée à la présentation du menu élaboré par les enfants, ce à quoi ils ont fait attention. Roman explique comment le Conseil a procédé pour élaborer le menu.

La préoccupation d'Axelle : pas trop de sucré, ni trop salé. Elle dit avoir fait attention « à ne pas mettre trop de choses » : de la modération donc. Johan précise qu'il a réfléchi à « un produit laitier, des protéines, des vitamines » : un repas équilibré donc. Charles affirme que le plus important est de proposer « quelque chose que tout le monde aime ».

Le Conseil de Décision présente son « menu des enfants » pour les vacances de Toussaint : Tomate avec fromage, Moules frites avec sauce au choix et Gâteau crème anglaise. En raison des contraintes, le menu est négocié. Pas d'objection pour l'entrée et les frites. Des cuisses de poulets à la place des moules et beignet avec yaourt aux fruits pour le dessert.

Pour terminer, une visite de la cantine a ensuite permis aux enfants de visiter « les coulisses » !



L'équipe de la restauration scolaire : Adeline, Anne-Marie, Digna, Aziza et Cécile.

Les vacances de Toussaint à l'ALAE maternelle



Les événements marquants de l'accueil de loisirs des maternelles sont le spectacle du vendredi soir « tutti frutti » et la balade en forêt pendant la première semaine. Le thème était les fruits et légumes. Pour la seconde semaine sur Halloween, les enfants et les animateurs ont préparé petit à petit la parade d'Halloween alors que la boum et la récolte des bonbons déguisés chez les Boulocains ont rythmé la dernière journée...

Merci aux habitants de la résidence près de la maternelle d'avoir pris le soin d'accueillir les enfants et quand ils n'étaient pas présents, d'avoir laissé des bonbons pour le plus grand plaisir des enfants...

Les vacances de Toussaint à l'ALAE élémentaire

Construction de meubles en palettes

Les enfants ont fabriqué du mobilier en palettes. Ils ont apprécié faire des « choses de grands » tel que clouer, visser, poncer et peindre. Ils sont très contents du résultat qui les récompense de leurs efforts. Une bonne nouvelle pour les parents qui pourront bientôt les faire bricoler...



Jeux sur la différence et le handicap

Les enfants et les animateurs ont utilisé la mallette pédagogique prêtée par le SIAM (Service pour l'Intégration en Accueil collectif de Mineurs). « Dans cette mallette, différents jeux nous mettent à la place d'une personne en situation de handicap. Notamment un jeu de domino avec différentes textures faisant appel au toucher ».

Les petits reporters : Si vous étiez handicapés serait-il facile de jouer au domino ?

Maiwen : « Ce serait plus facile pour les aveugles car ils ont l'habitude ».
Mattéo : « Heureusement qu'on a le toucher ».
Titouan : « Je crois que ce n'est pas facile ».



Découverte du spectacle "Le monde de Jeanne"

Sortie au théâtre du Grand Rond. Jeanne est une petite fille comme les autres à l'exception près qu'elle est dyspraxique. Un curieux handicap qui fait que ses mains renversent le monde. Mais qui souffre ? Elle ou les adultes qui l'entourent, dont les regards inquiets et impatientes pèsent sur Jeanne comme une enclume d'incompréhension ? Un spectacle pertinent, drôle et déjanté à travers lequel l'auteure questionne les notions de normalité à l'école...

Les petits reporters : De quoi parlait le spectacle ?

Enzo : « Il parlait d'une petite fille »
Alexis : « Son cerveau n'était pas bien construit, elle était très maladroite »
Elijah : « Je n'ai pas aimé quand les enfants se sont moqués »
Bastien : « Elle était triste elle avait la tête en bas »
Alexis : « Elle n'a pas pleuré devant les autres, elle a tout lâché chez son oncle »
Tom : « ... ça parlait des sentiments » !



La Journée du Patrimoine : un vrai moment d'échange

Pour la quatrième année consécutive, Bouloc participait aux Journées Européennes du Patrimoine...



L'événement était organisé par le service communication de la Mairie avec le précieux soutien de l'association ARHB et notamment de sa présidente, Madame Cazeneuve. Le temps d'un après-midi, une quarantaine de personnes ont pu regarder autrement des lieux et des bâtiments que l'on côtoie tous les jours sans

se douter de leur histoire ou de leur originalité ! L'animation a débuté par une balade - découverte autour des productions artistiques de nos Tuileries avec le jeu "vous avez l'image, trouvez le lieu" ! La journée s'est poursuivie avec la visite de l'église autour des secrets découverts autour du Retable du XVII^e siècle, classé

monument historique et actuellement en cours de restauration avec la Fondation du Patrimoine. Pour rappel, la Mairie a souscrit à cet organisme qui vous permet de contribuer financièrement à la remise en l'état de cet édifice.



Un artiste local offre ses œuvres à la Mairie

Mercredi 30 septembre 2015, une cérémonie était organisée dans la salle des mariages en l'honneur de Franck Simon. Cet habitant de la commune mais aussi peintre, photographe et poète a offert une trentaine de tableaux de peintures à la Mairie. Cette cérémonie était donc l'occasion, pour la Municipalité, de remercier ce généreux artiste local qui a expliqué « peindre au gré de ses envies et de ses états d'âme », entre l'abstrait et le figuratif. Ces œuvres décoreront prochainement les bâtiments municipaux comme la Mairie mais aussi la maison des associations et l'ancien presbytère.





Feuilles d'automne et feuilles d'impôts...

Propriétaires et locataires de Bouloc, vous avez probablement reçu, ces dernières semaines, les avis d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Dans un souci de transparence et de clarification du fonctionnement des finances publiques communales, la commission « Finances » vous propose ce mois-ci, une lecture détaillée de votre avis d'impôts locaux.

Comment ça marche ?

Le montant de la taxe d'habitation est calculé par les services départementaux du budget et des comptes publics à partir de la valeur locative cadastrale du bien qui vous appartient ou que vous louez : c'est un loyer annuel théorique que pourrait produire une propriété louée à des conditions normales. Cette valeur locative a été établie dès la construction du bien par une déclaration du propriétaire au service du cadastre.

Qui fait l'augmentation ?

D'abord, l'Etat applique une revalorisation annuelle des bases locatives calculées à partir des conditions du marché locatif de 1970, pour les propriétés bâties et de 1961, pour les propriétés non bâties. Un coefficient de revalorisation de 0,9% a été fixé à l'automne 2014 par la Loi De Finances en tenant compte de l'évolution des loyers applicable en 2015.

Ensuite le Conseil Municipal a voté le 9 avril 2015 une augmentation de 2% des taux applicable sur les bases locatives pour calculer le montant de ses taxes directes locales après une pause en 2014.

Ensuite, la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF) applique un taux sur cette même base locative en le revalorisant de 1% pour l'année 2015 tout en subissant également une contribution au redressement des comptes publics.

Enfin, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du maire et de représentants de contribuables de la commune désignés par le directeur des services fiscaux sur proposition du conseil municipal, fait une mise à jour de la valeur locative des biens des particuliers pour tenir compte des constructions nouvelles et des changements dans les propriétés existantes (extensions, piscine, éléments de confort, etc.)

À quoi sert cet argent ?

Les 2% d'augmentation ont procuré un complément de rentrées fiscales à hau-

teur de 33 817 € qui ont partiellement compensé la contribution au redressement des comptes publics : réduction de 61 036 € / 2014 sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ordonnée par l'Etat.

L'équilibre du budget de fonctionnement a pu ainsi être maintenu pour assurer la continuité et pour certains l'accroissement (accueil de nouveaux élèves, restauration scolaire et centre de loisirs) des services rendus au public à l'identique avec les années précédentes.

En augmentant de 1% ses taux d'imposition, la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF) a pu ainsi maintenir les services transférés par les 10 communes notamment l'entretien de la voirie, l'instruction des dossiers d'urbanisme, l'accueil des jeunes enfants en crèche, etc. Les taux de la commune et de la CCF s'additionnent : c'est en effet le régime de fiscalité additionnelle qui a été adopté par par les conseillers communaux lors de la création de la CCF.

MONTANT DES TAUX									
	2013			2014			2015		
	Commune de Bouloc	CCF	Département	Commune de Bouloc	CCF	Département	Commune de Bouloc	CCF	Département
Taxe d'Habitation	18.60%	8.90%		18.60%	8.90%		18.97%	8.99%	
Taxe Foncière : propriétés bâties	18.52%	7.19%	21,90%	18.52%	7.19%	21.90%	18.89%	7.26%	21.90%
Taxe Foncière : propriétés non bâties	64.93%	36.12%	77,66%	64.93%	36.12%	77.66%	66.23%	36.48%	77.66%
Taxe ordures ménagères		10.50%			10.50%			11.50%	

Plan Local d'Urbanisme

Des ateliers très instructifs

Dès le démarrage de la procédure de révision du plan local d'urbanisme, la Commune et ses bureaux d'études ont souhaité recueillir des expressions d'habitants, pour ne jamais perdre de vue le ressenti des personnes. A ce stade du travail, il ne s'agit pas de concertation sur les orientations du PLU, puisque nous en sommes à la phase initiale de diagnostic, mais plutôt de faire ressortir le plus clairement possible les besoins et les attentes des habitants actuels.

• **L'atelier 1** était consacré à **l'environnement, au patrimoine, et au paysage**.

Il a réuni 14 participants le 6 octobre 2015. L'équipe d'étude a pu expliquer aux participants que Le PLU, ce n'est pas seulement le droit à construire, c'est aussi la protection de l'environnement, avec un cadre national très strict et la notion de « continuité écologique ». L'idée, c'est d'éviter la banalisation du cadre de vie et de garder le contact avec l'histoire locale. Bouloc est particulièrement concerné par les enjeux de conservation et de développement, au regard des objectifs du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du secteur Nord-Toulousain.

En introduction à l'atelier, les participants ont été invités à inscrire sur un papier (pour éviter de s'influencer mutuellement) l'élément d'environnement, de paysage, de patrimoine, ou tout simplement le lieu qui symbolise le mieux ce qu'ils apprécient à Bouloc. Avec les bois, les éléments de patrimoine urbain et de patrimoine bâti ont été ceux les plus spontanément cités (esplanade de Verdun, église...). Mais tout autant qu'au patrimoine « inerte », c'est au maintien et à la recréation d'une vie de village que les participants sont attachés.

Les participants ont exprimé une vision riche et diversifiée, avec des craintes fortes quant au risque d'amenuisement du patrimoine paysager et naturel. Pour certains, la réponse à ces craintes passe par une densification près du village, pour limiter le « grignotage des espaces

agricoles et naturels ». Pour d'autres, au contraire, c'est le caractère « clairsemé » de l'habitat qui doit être préservé. Les participants ont pu approfondir en déterminant des secteurs qui leur semblent à préserver et des espaces relevant de la friche qui pourraient être urbanisés.



À l'occasion de l'atelier, les premiers travaux de l'équipe d'étude ont été présentés et confrontés aux points de vue et aux questions des habitants. Au terme de l'atelier, un questionnaire a permis de recenser les priorités des participants pour chacun des thèmes abordés, mais aussi de constater que pour l'environnement, le paysage ou le patrimoine, ils attendent un niveau de protection fort de la part du PLU.

• **L'atelier 2** était consacré à **l'urbanisation et aux modes d'habitat**. Il a réuni 21 participants le 8 octobre 2015. Les débats y ont été particulièrement animés avec des prises de positions fortes, mais très différentes selon les participants, sur ce qui est acceptable ou non, en matière d'accueil de nouveaux logements (taille des parcelles, implantation, consommation d'espaces naturels et boisés, renforcement du village...). Les contradictions ont été parfois très fortes d'une intervention à une autre. Egalement les points de vue développés à l'occasion de cet atelier ont été souvent très différents de ceux des participants à l'atelier 1 (environnement/paysage/patrimoine). Plusieurs personnes considèrent la possibilité de construire sur leurs terrains comme un



Maquette de Bouloc en 1819. Crédit : M. Vidart (ARHB).



dû, mais d'autres soulignent la charge que constituent les réseaux.

Les participants sont alarmistes sur les évolutions qu'ils peuvent constater dans la Commune, et ils sont globalement mal à l'aise par rapport aux modes d'urbanisation récents et à leur impact (changement d'aspect de la commune, nouveaux rapports de voisinage...)

« La course effrénée à la division parcellaire » inquiète fortement plusieurs participants, qui s'interrogent sur le sort réservé aux retours de cette réunion et à la façon dont la parole des habitants va être prise en compte, notamment durant la phase d'élaboration du PLU.

La notion d'urbanisation raisonnée est sans doute ce qui a fait le plus consensus au sein de l'atelier. Si les points de vue des participants peuvent diverger fortement, tout au moins s'accordent-ils sur la nécessité d'instaurer une règle du jeu, règle qui semble faire défaut aujourd'hui notamment depuis l'entrée en vigueur de la loi ALUR malgré la modification récemment opérée par la Commune.

• **L'atelier 3** était consacré **aux déplacements et au stationnement**. Il a réuni 13 participants le 13 octobre 2015. En début d'atelier, les déplacements et les lieux d'habitation ont été placés par les participants eux-mêmes sur une carte de Bouloc. Très éloquente, cette carte témoigne de la représentativité géographique des participants, mais aussi du fait que les trajets, qu'il s'agisse de trajets vers l'école, vers le travail ou vers les services, convergent à un moment donné sur les mêmes axes, créant logiquement des tensions.

Contrairement au travail dans le cadre des autres ateliers, qui a mis en évidence des points de vue très différents, voire opposés, les constats et les propositions formulés sur les déplacements et le stationnement sont relativement convergents. Le climat de l'atelier a été particulièrement constructif.



La première préoccupation des participants, porte sur la sécurité, et notamment celle des plus vulnérables (piétons âgés et enfants). Au-delà des questions de sécurité en général, le débat a beaucoup porté sur les difficultés rencontrées pour passer le carrefour entre la rue Jean Jaurès (RD4) et la rue de la Tuilerie (RD30), mais aussi sur les problèmes des routes de campagne (route de Fronton, de Vacquiers, de Villaudric, etc.), avec leur triple fonction de desserte résidentielle, de points de ramassage scolaire, et de voies de circulation à l'échelle du territoire nord toulousain.

Les premiers axes de travail développés par les bureaux d'études se sont avérés plutôt en accord avec les approches des habitants, qui ont toutefois formulé en détail des propositions complémentaires, notamment pour la sécurité des piétons au bord des routes de campagne. Les propositions des participants, détaillées et réalistes, comprennent une appréciation du niveau de difficulté que présente leur mise en œuvre.



• **L'atelier 4** était consacré à **l'économie et aux équipements publics**. Il a réuni 12 participants le 15 octobre 2015, dont plusieurs professionnels implantés dans la commune. Les discussions ont été passionnées, entre navetteurs et entrepreneurs installés dans la commune, entre nouveaux habitants et enfants du pays (qui ne reconnaissent pas toujours le village de leur enfance dans la ville périurbaine d'aujourd'hui). Les participants ont formulé constats et propositions autour de 6 thèmes : Habiter, consommer, rencontrer, vivre en famille - se soigner, travailler, se détendre... Ils se sont révélés très attachés à ce que l'économie de la commune ne repose pas uniquement sur l'effervescence immobilière, attendent un soutien aux fonctions commerciales du centre-bourg et ne souhaitent pas voir disparaître l'agriculture. L'avenir de la station-service suscite beaucoup d'inquiétude, tout comme l'avenir de l'agriculture, pour laquelle des propositions concrètes ont été émises.



Jeudi 1^{er} octobre 2015, la réunion publique d'information sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur les entretiens « BIMBY » a rassemblée 150 personnes dans la salle des fêtes.



Les entretiens Bimby plébiscités

140 propriétaires ont été reçus dans le cadre d'entretiens de conseil architectural « Bimby ». Un succès pour la Commune qui avait mobilisé une équipe d'experts importante durant quatre jours, les 2, 3, 9 et 10 octobre. Bien loin d'être un « encouragement à bétonner », le dialogue approfondi entre propriétaires et architectes a permis d'envisager des projets et de bâtir une réflexion en considérant les besoins et les intentions des Boulocains,

mais aussi les impératifs de la collectivité, notamment en matière d'infrastructures et de qualité paysagère. Tandis que les participants recevront prochainement la maquette numérique et le relevé du travail réalisé avec les architectes, la commune dispose quant à elle d'une base de références qui va l'aider à déterminer les règles les plus adaptées possibles pour conserver sa vocation d'accueil sans dénaturer sa qualité de vie.



Brèves de travaux

Cet été, les services du Conseil Départemental ont procédé à des travaux de sécurisation du croisement Route de Vacquiers / Chemin de Fompigasse. L'axe de la voie a été déplacé et élargi pour plus de sécurité. Il y avait un manque de visibilité à la sortie du chemin de Fompigasse.

Le piétonnier situé au fond de la résidence des Tournesols est achevé. Il relie le lotissement situé derrière l'école maternelle à la zone commerciale des Pélissières en passant par la rue du Petit Pré et donc la résidence mixte des Tournesols. Une clôture légère a été installée pour délimiter et préserver les propriétés privées voisines.

Entretien des terrains non bâtis

Pour rappel, les terrains agricoles, les bois et les parcelles cultivées ou non doivent être entretenues. Bien vivre à Bouloc, c'est aussi connaître ses voisins et communiquer. Pour le respect de chacun, la Municipalité vous invite à communiquer afin de résoudre en bonne intelligence ce genre de conflits.



Brèves d'entretien

Le service technique municipal a accordé une attention particulière à l'entretien du cimetière à l'approche de la Toussaint. La Municipalité est vigilante à la préservation de ce lieu de recueillement.

Cet été, la Mairie a demandé à une entreprise de nettoyage de prévoir une prestation pour l'église. Un nettoyage complet de l'enceinte a été effectué.

Conseil Municipal du 23/09/2015

Commission Urbanisme et Droits du sol :

Approbation de la modification simplifiée n°2 portant sur la suppression d'un emplacement réservé Rue de la Tuilerie

Commission « sports, culture, loisirs et communication » :

Convention pour la mise à disposition d'un terrain pour l'activité du Club canin près de la station d'épuration

Commission Finances :

Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition de mobilier scolaire et de matériel informatique

Commission du personnel communal :

Renouvellement du dispositif de contrat d'apprentissage au sein des services municipaux

Le trèfle lance un appel à bénévoles

L'association du Trèfle à 4 Feuilles a pour projet de passer en épicerie solidaire. Pour cela, l'association recherche des bénévoles. Pour tous renseignements, contactez Guy au 07 82 98 36 96.



Le point sur le tri sélectif en porte à porte

Le ramassage des ordures ménagères et le tri sélectif sont gérés par la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF).



Si vous n'avez pas eu vos conteneurs individuels alors que vous pouvez posséder un endroit pour les stocker et que le camion peut passer devant chez vous, contactez rapidement le Pôle Environnement de la CCF afin qu'il vous les livre.

- Utilisez vos nouveaux conteneurs !
- Celui avec le couvercle bordeaux pour les ordures ménagères non recyclables, dans des sacs poubelles fermés.
- Celui avec le couvercle jaune pour les bouteilles en plastique, le papier, les petits cartons, les boîtes de conserve et les canettes mis-en vrac dans le container.
- Il est interdit de déposer les sacs poubelles sur la voie publique.
- Des poubelles individuelles ont été distribuées à un maximum de personnes et des conteneurs collectifs ont été placés à plusieurs endroits pour les autres. Les sites saturés seront équipés de bacs supplémentaires. Les aires de regroupement et les résidences seront équipées de conteneurs de tri sélectif dès que possible. N'hésitez pas à signaler tout manquement.
- Des calendriers de collecte des déchets, en fonction des zones d'habitation, sont disponibles sur le site internet de la mairie et à l'accueil de la mairie.
- Il est interdit de déposer les cartons et encombrants sur la voie publique.
- Des déchetteries sont à votre disposition gratuitement : la plus proche est à Fronton, Avenue des Vignerons, sur la route de Nohic. *Ouvert du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00. Le dimanche de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00. Fermé le mardi et jours fériés.*



Pour toute question relative à la collecte des déchets et au tri sélectif ou pour signaler un manque, un seul numéro, celui du Pôle Environnement de la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF) : 05.62.79.15.30 et une adresse mail : environnement@cc-dufrontonnais.fr

Date des encombrants

Les prochaines dates de collecte des encombrants ont été fixées : les mercredis 9 décembre 2015, 9 mars, 8 juin, 14 septembre et 7 décembre 2016. Les administrés intéressés par ce service doivent s'inscrire au moins 8 jours avant la date de collecte auprès du Pôle Protection de l'environnement de la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF), qui dressera une liste des objets à collecter (les objets non listés ne seront pas enlevés).

Pour contacter le Pôle Environnement : 05.62.79.15.30.

Vie associative

Gros plan sur l'association AVIE : l'économie solidaire



Structure de l'économie sociale et solidaire, l'association AVIE intervient sur Bouloc depuis plus de 15 ans. Elle a pour vocation d'aider des demandeurs d'emploi à élaborer un projet professionnel et à retrouver un bulletin de salaire grâce à des missions de travail. En 2014, 184 personnes salariées ont

été mises en relation avec 320 clients différents pour des missions de travail ponctuelles ou régulières à domicile (ménage, repassage, garde d'enfant, jardinage, etc.) ou en établissement (remplacement, nettoyage, restauration, manutention, surveillance, etc.). Pour les bénéficiaires de ces services, c'est la

garantie du suivi de la mission confiée, tout en étant dégagés des soucis de recrutement et de formalités administratives liées à l'embauche puisque AVIE est l'employeur. Pour contacter AVIE : 05.62.79.51.99 ou 05.61.35.46.91 et par mail : contact31@avie-asso.fr

Les « 15 heures du Téléthon » à Bouloc

Samedi 5 décembre prochain, Bouloc se mobilise pour le Téléthon ! A l'initiative de l'association de pétanque « Le Cochonnet Boulocain », plusieurs associations de la commune se réunissent pour cette grande journée de solidarité et de convivialité. L'association de la chasse, le club Joie de Vivre, la Pépinière, Bouge Bouloc (Festival les Maboul'Rock), les Amis de la Radio, Jongle et Rie et les P'tits Molière proposeront des animations. Une journée de convivialité et de solidarité.

Le repas du Téléthon sera servi à 12h30. Le concours de pétanque débutera à 10 h 00 pendant que les associations s'activeront pour préparer le repas servi (sur inscriptions avant le 28 novembre à la Mairie) pour 10 € au profit du Téléthon



et proposer des animations variées. N'hésitez pas à venir les encourager, à participer ou à faire un don.

Menu : Apéritif, soupe de légumes, chevreuil farci et flageolets, fromages, croustade, café, vin rouge et rosé.

Renseignements auprès de Serge au 06 16 70 53 08.

Vie Intercommunale

Les brèves du Conseil Communautaire

Aménagement du territoire

La loi de modernisation de l'action publique modifiée implique que la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF) prenne une nouvelle compétence obligatoire au 1er janvier 2018 : la GEMAPI. La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations concerne l'aménagement de bassin hydraulique, l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès, la défense contre les inondations et la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines. Le Conseil communautaire interroge donc les acteurs locaux de la gestion des eaux afin qu'ils proposent une étude.

Tourisme - Sentiers de randonnée

Le travail que mène la CCF pour définir des circuits de randonnée et les valoriser continue. A l'heure actuelle, au moins un circuit par commune a été validé, et certains pourraient être labellisés.

Logements d'urgence

La commission Aide à la personne, en charge de la gestion des 4 logements d'urgence, a proposé les modifications suivantes, acceptées par le Conseil : il s'agit désormais de parler d'hébergements d'urgence, leur mission première

étant d'apporter une solution de transition ; le délai de mise à disposition passe de 3 à 1 mois, avec prise en compte de certains cas exceptionnels, le suivi mensuel est renforcé.

Prêt d'un minibus publicitaire pour les CAJ

Le véhicule servant de navette aux Centres Animation Jeunesse étant vétuste, le prêt gratuit d'un véhicule par une société de régie publicitaire pourrait permettre à la Communauté de ne payer que les frais de carburant, d'entretien et d'assurance du minibus, qui serait siglé aux couleurs des entreprises du territoire désireuses d'utiliser ce mode de publicité.

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

La mission du PETR, qui peut réunir plusieurs intercommunalités sur un territoire d'un seul tenant, est d'élaborer un Projet de territoire incluant les problématiques économiques, écologiques, culturelles et sociales dans une optique de développement durable.

Les communautés de communes engagées dans la création du PETR Tolosan doivent approuver son périmètre et ses statuts afin de soumettre à la Région le dossier de contractualisation. En signant une charte défendant les intérêts des

intercommunalités au sein du PETR, les élus du Conseil communautaire de la CCF réaffirment leur engagement dans la constitution du PETR Tolosan.

Le vote des délégués au PETR a eu lieu le 22 octobre. **Guy Navlet** représentera Bouloc en tant que titulaire et **Geneviève Le Charpentier** en tant que suppléante.

État civil

NAISSANCES

- Martin CHOLLET - 08/09/2015
- Emy LAFORGUE - 10/09/2015
- Matéo CALAS - 24/09/2015
- Augustin CROS - 24/09/2015
- Gabriel BRICKA - 06/10/2015
- Théo EUGÈNE - 13/10/2015
- Rosa RATHQUEBER FROMANTIN - 17/10/2015

MARIAGES

- Jérôme ARAUJO et Monique GISQUET - 12/09/2015
- Cyril CHAMPIRÉ et Sophie DAVAL - 17/10/2015
- Michaël LAFFORGUE et Kadidia TRAORE - 17/10/2015

DÉCÈS

- Gérard GOYON à 70 ans (18/09/2015)
- Maxime LAURENS à 23 ans (02/10/2015)

Samedi 19 Décembre 2015 à 15 h 00
Dans la salle des fêtes



La Municipalité offre aux enfants de Bouloc un spectacle de Noël avec goûter en présence du Père Noël. Cette année, la commission « sport, culture, loisirs et communication » vous propose de découvrir le PROFESSEUR ELIXIR. Il proposera son nouveau spectacle interactif et familial avec des expériences magico-scientifiques et humoristiques incroyables ! Samedi 19 décembre, après des siècles de recherches ininterrompues, le Professeur Elixir a le devoir et l'honneur de présenter aux Boulocains les découvertes les plus sensationnelles que le monde magique ait jamais connues...

Le Professeur Elixir, docteur en tout... ou presque, tente sans relâche de convaincre ses spectateurs en testant directement sur eux l'efficacité de ses potions miraculeuses.



Annnonce des vœux du Maire

Madame le Maire de Bouloc, Ghislaine Cabessut, et le Conseil Municipal vous invitent (citoyens, associations, commerçants, etc.)

Samedi 9 janvier 2016 à 17 h 00
Dans la salle des fêtes



Réception des vœux au monde économique (artisans et commerçants)

le **vendredi 15 janvier 2016** à partir de 12 h 00 dans la salle des fêtes.